

Louh : bientôt du nouveau pour les prisons

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 3927 - Ven.22-Sam.23 juillet 2016 - Prix : 10 DA

Béjaïa

Yemma Gouraya brûle

Page 24



Organisation des SAMU

Une nouvelle loi en 2017 pour les urgences médicales

Page 2

Dernier conseil de guerre avant l'assaut final ?

Par Mohamed Habili

Ce doit être la première fois qu'un responsable américain, parlant de la guerre contre Daech, aura dit que la fin de l'organisation terroriste n'était plus qu'une question de temps. Cela s'est passé ces dernières heures à Washington, lors de la réunion des membres de la coalition internationale menée par les Etats-Unis, et le propos lui-même est d'Ashton Carter, le chef du Pentagone, assurément l'un des hommes les mieux placés pour le tenir. Jusqu'à cette occasion, les Américains nous avaient en effet habitués concernant la lutte contre Daech à un autre langage, nous mettant en garde contre l'idée qu'il était possible d'en finir avec lui rapidement, en dépit de la coalition impressionnante des forces, locales et internationales, liguées contre lui. Quand il s'agissait de se faire une idée du temps que cela prendrait avant de le vaincre complètement, l'estimation des responsables américains était toujours non seulement bien plus longue que celle des autres, mais on peut dire sans commune mesure avec celle des autorités irakiennes, pour qui la libération de tout leur pays de la présence de Daech prendrait tout au plus quelques mois. Alors que les Irakiens ne doutaient pas de mener cette entreprise à son terme ultime, par la reprise de Mossoul, dans le cours même de cette année, les Américains, se montrant moins optimistes ou plus réalistes, parlaient quant à eux d'une guerre bien plus difficile qu'il ne semblait aux premiers, n'hésitant pas à lui attribuer dans la foulée une durée incomparablement plus longue, susceptible de s'étaler sur plusieurs années.

Suite en page 3

La mesure à 60 ans s'appliquera en 2017, selon Sellal

Libre départ en retraite avant la fin de l'année en cours



Ceux qui souhaitent partir en retraite anticipée et sans condition d'âge ont jusqu'à la fin de l'année en cours pour le faire, donc avant l'entrée en vigueur de la nouvelle disposition fixant l'âge de départ à 60 ans, selon le Premier ministre, Abdelmalek Sellal. En dehors des métiers pénibles et des femmes, les autres travailleurs seront soumis à la nouvelle disposition.

Page 3

Benghebrit :

«Aucune mesure d'austérité dans le secteur de l'Education»

Page 4

Opéra d'Alger

L'Orchestre symphonique national ouvre le bal lyrique

Page 13

Semi-liberté pour les détenus qui suivent des études

Louh : bientôt du nouveau pour les prisons

■ Le ministre de la Justice, Tayeb Louh, a annoncé jeudi à Koléa, que de nouveaux amendements relatifs à la loi portant organisation des établissements pénitentiaires, seront dévoilés dans les quatre prochains mois.



D après les précisions du ministre, ces nouveaux amendements concerneront la question de la semi-liberté des détenus ainsi que de toute législation touchant à l'élargissement de leur emploi. A cet effet, en marge d'une cérémonie de distinction de 11 détenus lauréats du baccalauréat et du brevet d'enseignement moyen (BEM), organisée à l'établissement de rééducation de Koléa, M. Louh n'a pas manqué de préciser que l'élargissement de l'emploi des détenus rentre dans la perspective de la tutelle à vouloir de plus en plus améliorer les conditions pénitentiaires de cette catégorie. S'exprimant sur le sujet, celui-ci a dit que «l'élargissement de l'emploi des détenus s'inscrit dans le cadre des réformes visant à promouvoir les mécanismes d'aide à la réintégration sociale des détenus», a-t-il rappelé.

Pour ce qui est du fait d'amender la loi traitant de la semi-liberté pour les détenus qui suivent des études, l'amendement est d'après le ministre de la Justice, une réforme élaborée spécialement au profit de ces derniers, et ce, afin de leur permettre de bénéficier de la liberté avec des conditions précises en vue de poursuivre leurs études ou formation ainsi que de faciliter leur réintégration dans la société. Une loi qui rappelle-t-on existe déjà et appliquée, depuis longtemps, dans plusieurs autres pays du monde. De ce fait, qualifiant cette mesure de haute importance, M. Louh, a souligné aussi que «permettant au détenu d'obtenir un emploi, des conventions même allant dans ce sens, seront conclues avec le ministère de l'Agriculture pour impliquer, sous certaines conditions, les détenus dans les opérations de boisement, notamment dans les régions des Hauts-Plateaux et du Sud du pays», a-t-il ajouté sur ce point. Par ailleurs, concernant le taux de réussite des détenus aux examens officiels de cette année, à savoir le baccalauréat et le BEM, le ministre, tout en manifestant sa satisfaction à l'occasion, a indiqué que le taux de réussite au Bac chez ces derniers, a atteint 61,73% et 78,75% pour le BEM.

A ce propos, il est à préciser que les établissements pénitentiaires ayant obtenu le taux de réussite le plus élevé au baccalauréat et au BEM sont en l'occurrence, l'établissement de «Babar» à Khenchela avec à un taux de 97,36% au Bac et celui d'«El Bouni» dans la wilaya d'Annaba avec 91,59% au BEM. S'agissant toutefois de la nature abusive signalée au niveau des juges d'instruction chargés de l'application de la détention provisoire, M. Louh a nié toute forme d'abus à ce propos. La preuve, se basant sur les dernières statistiques du ministère de la Justice, le taux de cette catégorie, au niveau national, ne dépasse pas



les 4%. Un pourcentage, qui en comparaison avec les pays avancés et selon les critères reconnus au niveau international, est d'ailleurs un taux infime en Algérie pour ce qui est de ce type de détention. «La politique adoptée par les juges d'instruction

au niveau des cours et tribunaux est claire en ce qui concerne la détention provisoire dans le cadre du respect de la présomption d'innocence. La réduction du taux de cette dernière constitue même un principe ancré dans la politique de réforme de la

justice», a-t-il précisé à ce propos. Se prononçant au sujet des détenus algériens en Irak, M. Louh a fait part de solutions juridiques pour régulariser leur situation et ce, en collaboration avec l'Etat irakien.

Yacine Djadel

Organisation des SAMU

Une nouvelle loi en 2017 pour les urgences médicales

La réorganisation du Service d'aide médicale urgente (SAMU) et la redéfinition de ses actions en vue de booster la prise en charge des malades en un temps record et dans de meilleures conditions, constituent le nouveau cheval de bataille du ministère de la Santé. En effet, les SAMU doivent jouer un rôle important et disposer de moyens et d'équipements adéquats pour une intervention médicale urgente. Ces derniers sont censés assurer la prise en charge médicalisée urgente dans l'ambulance dotée d'équipements modernes où les patients trouvent tout le nécessaire pour une prise en charge médicale rapide et qualitative. Cela signifie que le malade devra bénéficier de soins intensifs et appropriés durant son transfert à l'hôpital, car les SAMU sont considérés comme complémentaires des hôpitaux pour les missions d'extrême urgence. Ainsi, pour assurer une médecine d'urgence extra-hospitalière, il est impératif de veiller à la redynamisation de ce service. Le ministre de la Santé a mis l'accent sur l'importance du réaménagement de ce service et de son adaptation à la vie sociale, culturelle et économique du pays. Dans ce sens, Abdelmalek Boudiaf, a annoncé jeudi à Alger, l'élaboration début 2017 d'une nouvelle loi pour la réorganisation et la gestion des services d'aide médicale urgente (SAMU), a estimé nécessaire la refonte du cadre réglementaire et organisationnel de ce service sans occulter son actualisation et modernisation à la lumière du prochain découpage sanitaire en fonction des circonscriptions et du projet de loi sur la santé. Evoquant les problèmes que connaît ce service, il a souligné l'impor-



tance de son actualisation en vue de l'adapter à l'évolution de la société et du système de santé en passant de la logique volontariste à la logique institutionnelle pour pérenniser l'action du SAMU. En vertu du nouveau cadre réglementaire, la SAMU deviendra un établissement autonome disposant de ses propres ressources financières et humaines intégré dans l'offre de soins avec des missions spécifiques qui ne doivent être confondues ni avec les soins à domicile ni avec le transport sanitaire. Cet établissement bénéficiera d'un réseau de communication adapté et spécifique qui lui permettra également de contribuer aux différents programmes de formation et à élargir les capacités de formation en matière de secourisme et de premiers soins, outre son intégration du point de vue médical dans le plan Orsec. A cette occasion, M^{me}

Soraya Cheraitia, sous-directrice au ministère de la Santé chargée des urgences médicales, a présenté un exposé détaillé sur les activités du SAMU, rappelant que les interventions de cet établissement variaient entre 1 et 27 en fonction de la densité de la population de chaque wilaya. Elle a rappelé qu'il faut être honnête, modeste et disponible pour mener à bien cette activité. Car le SAMU est un élément fondamental de notre système de santé. Si un seul dysfonctionnement intervient dans la chaîne des urgences, c'est tout le réseau médical qui en pâtirait. Autrement dit, les SAMU ont pour tâche essentielle de prendre en charge le blessé ou le malade pendant le transport à l'hôpital et durant le transfert au pavillon des urgences, sans aucun retard ou lenteur.

Meriem Benchaouia

La mesure à 60 ans s'appliquera en 2017, selon Sellal

Libre départ en retraite avant la fin de l'année en cours

■ *Ceux qui souhaitent partir en retraite anticipée et sans condition d'âge ont jusqu'à la fin de l'année en cours pour le faire, donc avant l'entrée en vigueur de la nouvelle disposition fixant l'âge de départ à 60 ans, selon le Premier ministre, Abdelmalek Sellal. En dehors des métiers pénibles et des femmes, les autres travailleurs seront soumis à la nouvelle disposition.*



Par Nacera Chennafi

Dans une déclaration à la presse, en marge de la cérémonie de clôture de la session de printemps 2016 du Parlement, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a indiqué, jeudi à Alger, que ceux qui souhaitent bénéficier d'une retraite anticipée peuvent déposer leurs dossiers avant la fin de l'année en cours. Pour la nouvelle disposition adoptée lors de dernière tripartite portant suppression de la retraite sans condition d'âge, M. Sellal a annoncé que le projet de loi fixant l'âge de départ à la retraite à 60 ans entrera en vigueur l'année prochaine. «Ceux qui souhaitent partir avant la fin de l'année, sont libres de le faire», a-t-il lancé. Ainsi, ceux qui désirent partir en retraite anticipée et sans condition d'âge ont moins de quatre mois devant eux pour déposer leurs

demandes et leurs dossiers, car à partir de 2017 pas de départ avant 60 ans.

Toutefois, le gouvernement a décidé le maintien de la retraite anticipée pour les femmes et les métiers pénibles. Mais le Premier ministre ne donne pas de détails sur les critères de définition de métier pénible. Parmi les secteurs qui ont rejeté la décision du gouvernement portant suppression de la retraite anticipée, il y a celui des hydrocarbures et l'Éducation, mais ce ne sont pas les seuls.

Dans ce contexte, le Premier ministre s'est contenté de dire que «ceux qui souhaitent continuer à travailler jusqu'à 65 ans pourront le faire dans certaines entreprises». En dehors des métiers pénibles et des femmes, les autres catégories de travailleurs seront soumis à la nouvelle disposition car, selon Sellal, il importe de faire preuve d'objectivité à l'égard de cette

question, soutenant qu'*«il y va de la consécration des principes de justice et de solidarité inter-générationnelle»*.

Il a même annoncé un calendrier, indiquant que le projet de loi sera examiné prochainement en Conseil des ministres et défendant qu'il est un aboutissement des consultations menées par le gouvernement avec les partenaires sociaux et le patronat lors de la tripartite. A ce propos, il a tenu à préciser qu'*«il s'agit d'un retour à ce qui était en vigueur dans les années 1990»*. Toujours pour justifier cette décision, le Premier ministre a estimé que l'espérance de vie étant de 77 ans aujourd'hui contre 40 ans dans les années 1960, donc, selon lui, l'Algérien peut travailler plus. Sur le plan financier, Sellal a encore une fois évoqué le grand déficit de la Caisse nationale des retraites, tout en rappelant que *«le gouvernement avait pris des*

mesures exceptionnelles pour couvrir les besoins des retraités». Enfin, le Premier ministre a estimé que *«le moment est venu de reprendre les choses en main et de créer un équilibre»*. Ainsi, malgré le rejet par le monde du travail et les syndicats, le gouvernement ne semble pas prêt à revenir sur la décision validée lors de la dernière tripartite portant suppression de la retraite anticipée et la fixation de départ à l'âge de 60 ans. Parmi les protestataires de cette décision, il y a les travailleurs de Hassi Rmel qui ont tenu le mois dernier un sit-in devant leur lieu de travail et ceux de la Société nationale de véhicules industriels (SNVI). Dans ce contexte, la Caisse nationale des retraites continuera de recevoir et liquider les dossiers liés à la demande de départ à la retraite proportionnelle et sans condition d'âge jusqu'à la fin de l'année en cours. **N. C.**

Le Premier ministre répond à Rabat

Sellal : «Le départ de la RASD de l'UA ne peut être réclamé»

Après les ministres des Affaires étrangères, des Affaires maghrébines et africaines, Abdelkader Messahel, ce jeudi, c'était au tour de Premier ministre, Abdelmalek Sellal, et du chef de la diplomatie algérienne et de la coopération internationale, Ramtane Lamamra, de répondre aux provocations marocaines concernant sa demande de retour à l'Union africaine mais avec condition de départ de la

République arabe sahraouie démocratique (RASD). Pour Sellal, cette condition est *«insensée»*.

Dans une déclaration à la presse en marge de la cérémonie de clôture de la session de printemps 2016 du Parlement, Sellal a qualifié la demande de l'exclusion de la République sahraouie d'*«insensée»*. A ce propos, il a rappelé qu'*«il ne faut pas oublier que la RASD est un membre fondateur de l'orga-*

nisation panafricaine».

S'agissant de la demande du Maroc de réintégrer l'Union africaine, le Premier ministre a indiqué que l'Algérie *«n'y voit aucun problème, si le Maroc souhaite adhérer à l'UA sans condition»*, avant de préciser qu'*«il y a des procédures à suivre»*.

Il a rappelé que le retrait du Maroc a eu lieu de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et non de l'Union afri-

caine, précisant qu'il est question là d'*«une nouvelle adhésion»* à l'UA. Le Premier ministre a réaffirmé que l'Algérie n'a pas de problème avec le peuple marocain ou avec le Maroc en général. Pour Sellal, *«s'il s'agit de rouvrir des dossiers inhérents aux domaines de la coopération, nous sommes prêts»*. Mais pour le Sahara occidental, il a réaffirmé que la position est dès le début claire et constante. Il

LA QUESTION DU JOUR

Dernier conseil de guerre avant l'assaut final ?

suite de la page Une

C'est ainsi qu'ils ont été amenés à parler d'une décennie, et même de deux décennies, faisant de cette guerre l'affaire de toute une génération, et donc d'un nombre indéterminé de gouvernements. Encore ne s'était-il agi sous ce rapport que d'Irak, la partie syrienne de cette même guerre n'étant jamais prise en compte, alors même qu'une victoire complète sur Daech n'était concevable que si elle s'étendait aux deux pays. Les Américains ont beaucoup écourté la durée possible de cette guerre depuis que les Russes sont intervenus directement sur le front syrien, mais ils l'ont fait de façon plus ou moins graduelle. Ils ont d'abord cessé de parler en termes de décennies, laissant entendre qu'en finir avec Daech pourrait quand même prendre plusieurs années, excluant du même coup l'hypothèse courte à laquelle tenaient particulièrement les Irakiens, pour qui 2016 ne s'achèverait pas avant que Mossoul ne soit reprise des mains de Daech. Mais qu'ils aient révisé drastiquement à la baisse leur estimation de la durée de cette guerre en atteste en tout premier lieu le fait qu'eux-mêmes sont d'avis que deux années devraient suffire pour la tâche. Il faut croire qu'ils ont encore réduit la durée supposée de la guerre, à s'en tenir à la déclaration de leur ministre de la Défense, suivant laquelle sa fin ne serait plus qu'une question de temps. "Une question de temps", cela a l'air de dire beaucoup moins de temps qu'eux-mêmes l'avaient dit, ou estimé jusque-là. C'est un peu comme si Ashton Carter avait dit à ce propos la même chose que les Irakiens, à savoir que l'Irak serait entièrement libéré dès 2016, qu'il n'y aurait même pas besoin d'attendre 2017 pour ce faire. De là d'ailleurs la signification particulière que revêt la réunion actuelle des membres de la coalition internationale à Washington : dernier conseil de guerre avant l'assaut final. Il semble bien en tout cas que les Américains aient réuni leurs alliés pour se mettre d'accord avec eux sur les modalités d'une offensive sinon imminente, du moins prochaine. **M. H.**

s'agit de la solution onusienne et du respect de la légalité internationale. «L'adhésion à l'UA implique une procédure bien définie et le royaume du Maroc doit, s'il veut y adhérer, respecter les termes de l'acte constitutif de l'Union», a déclaré le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, qui a également souligné que les relations entre l'Algérie et le Maroc *«sont des relations de voisinage»*. **Nacera C.**

Filière phœnicicole

Les palmiers menacés par la maladie de boufaroua

■ La phœniciculture pratiquée au sud de la wilaya de Khenchela est en constante progression en termes de superficie et de production, et constitue un acquis pour les agriculteurs de la région en dépit de la persistance de la menace de la maladie de boufaroua constamment combattue.

Par Ihsane Ch.

Activité agricole plutôt nouvelle dans la wilaya, la phœniciculture nécessite davantage d'accompagnement, notamment en matière de vulgarisation technique et de prévention des maladies dont la plus ravageuse demeure le boufaroua, assure le jeune agriculteur Abdennour, exploitant un verger de 300 palmiers dattiers sur le périmètre Rouidjel dans la commune de Babar.

Il détaille que le boufaroua se manifeste à travers une minuscule araignée parasite invisible à l'œil nu qui s'attaque aux dattes et est repérable par la présence de ses toiles soyeuses blanches autour du régime de dattes vertes causant de gros dégâts à la récolte.

Comparativement à la saison

écoulée, les quantités de pesticide (acaricide) fournies par les services agricoles en 2016 ont été jugées faibles et les phœniculteurs doivent se procurer à leurs frais ce produit phytosanitaire pour protéger leurs palmiers, relève ce jeune agriculteur.

La lutte préventive contre boufaroua, le meilleur remède

Depuis le mois de juin à ce jour, 2 000 doses de cet acaricide spécifique contre le boufaroua ont été distribuées aux phœniculteurs du sud de Khenchela, a affirmé Radia Benkhelifa, chef du service de protection des végétaux à la Direction des services agricoles (DSA), affirmant que des quantités de ce produit sont fournies aux agriculteurs pour combattre cette minuscule araignée parasite invisible à l'œil nu.

Des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation sont périodiquement organisées par le service de protection des végétaux au profit des agriculteurs, notamment sur la pré-



Ph/D.R.

vention contre les ravageurs et l'utilisation des pesticides, indique encore cette même responsable qui insiste sur l'importance de la lutte préventive contre ce redoutable acarien par l'entretien régulier de la palmeraie et l'élimination des mau-

vaises herbes se trouvant à l'intérieur ou aux alentours de la parcelle qui lui procurent des refuges.

La surface consacrée à cette agriculture atteint actuellement au sud de Khenchela 766 hectares totalisant 124 000 pal-

miers dattiers dont 116 000 producteurs, selon la direction des services agricoles (DSA) qui rappelle que la récolte obtenue la saison passée a été de 78 000 quintaux dont 25 000 qx de la variété Deglet nour.

I. Ch./APS

Benghebrit : «Aucune mesure d'austérité dans le secteur de l'Education»

LA MINISTRE de l'Education nationale, Nouria Benghebrit, a affirmé, jeudi à Alger, qu'«aucune mesure d'austérité n'est prévue dans le secteur de l'Education, dont le caractère social sera préservé par l'Etat au cours de la prochaine année scolaire».

C'est qu'a déclaré M^{me} Benghebrit à la presse, en marge de la cérémonie de clôture de la session de printemps du Conseil de la nation, en réponse à une question sur l'application ou non de mesures d'austérité dans le secteur lors de la prochaine année scolaire. «Le caractère social du secteur de l'Education ne connaîtra aucun changement et l'Etat continuera à aider ceux qui rencontrent des difficultés sociales», a assuré la ministre.

Concernant les propositions de suppression des épreuves de langue amazighe et d'éducation islamique au baccalauréat, M^{me} Benghebrit a indiqué que le débat sur la réforme de l'examen du baccalauréat «se fait en toute liberté et dans la transparence». Après avoir rappelé que le dialogue et le débat étaient devenus une «tradition» dans le secteur de l'éducation, la ministre a souligné que «le débat autour de la réforme du baccalauréat doit être de haut niveau», estimant que «de nombreux paramètres sont à prendre en compte à la lumière de ce qui s'est passé au cours de cette année scolaire et qui nous impose de nous adapter aux changements survenus dans la société et dans l'école», a-t-elle dit.

Safy T.

Santé

300 cliniques publiques informatisées en 2016

Le directeur des systèmes d'information et d'informatisation du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Ali Bouali, a annoncé l'entame de la numérisation des dossiers des malades et l'informatisation de 300 cliniques de proximité publiques durant 2016. M. Bouali a déclaré à l'APS que sur 1 600 cliniques de proximité à travers l'ensemble du territoire national, le ministère a retenu, dans une première étape, deux cliniques de chaque établissement sanitaire public, soit plus de 300 pour entamer l'informatisation des dossiers des malades. Il a précisé que cette opération qui s'inscrit dans le cadre de l'amélioration du service public et touche les cliniques de proximité, les établissements hospitaliers puis les centres hospitalo-universitaires car considérée comme «relativement compliquée en termes de gestion», visait la numérisation du dossier de chaque malade et la facilitation et le partage des informations le concernant entre tous les intervenants du

domaine. M. Bouali a souligné, en outre, que le ministère de la Santé accordait un intérêt particulier à la relance de l'informatisation des établissements sanitaires à travers la mobilisation de tous les moyens matériels (équipements) et humains et la mise au point d'un programme de formation pour accompagner la concrétisation de cette opération qu'il a qualifiée d'«extrêmement importante» pour la modernisation du système. Il a évoqué également l'établissement d'une liste des cliniques de garde à travers le territoire national sur le site du ministère de la Santé afin de faciliter au citoyen l'accès aux informations sur ces cliniques et s'y rendre en cas de nécessité. D'autre part, le directeur de la santé de la wilaya d'Alger, D' Mohamed Miraoui, avait rappelé auparavant que les polycliniques ayant informatisé leur système au niveau de la capitale sont la clinique «Les Sources» (Bir Mourad Rais), la clinique d'Ain Benian et la clinique Bouchenafa (Belcourt), insistant sur l'élargissement de cette opéra-

tion en septembre prochain aux établissements sanitaires publics de Shaoula, Zeralda, La cité Les Bananiers (Derguana), Haouch Sidi Mihoub (Eucalyptus) et la clinique de la gare Kouba. Selon le même responsable, l'opération touchera de manière progressive toutes les polycliniques de la capitale, au nombre de 84, puis les établissements hospitaliers et enfin les centres hospitalo-universitaires, rappelant que les équipements destinés aux cliniques de proximité n'étaient pas les mêmes que ceux des grands hôpitaux. Samedi dernier, lors d'une rencontre avec les directeurs de la santé et responsables des hôpitaux, le ministre de la Santé avait déploré le retard accusé en matière d'informatisation des systèmes en dépit des moyens mis à disposition par l'Etat et considérée comme importante pour le suivi du dossier du malade et pour la facilitation de la gestion, de l'organisation et de la prise de décision.

Hani Y.

Célébration à Béjaïa du 54^e anniversaire de la police

151 policiers promus en cette occasion

Le 54^e anniversaire de la naissance de la Police algérienne a été célébré en grande pompe cette année à Béjaïa. Une série d'activités a été initiée depuis un semaine pour bien marquer cette date. Jeudi 21 juillet, une cérémonie officielle a été organisée au théâtre régional de Béjaïa. Elle a été présidée par le wali, en présence du chef de la sûreté de wilaya, et a débuté par un regroupement au siège de la wilaya avec la levée des couleurs nationales, une minute de silence puis le dépôt d'une gerbe de fleurs. Un cir-

cuit automobile a été mis en place en faveur des enfants «dans le but de leur inculquer la culture de la sécurité routière, notamment le respect du code de la route», nous a-t-on dit. Les autorités du secteur et le wali ont visité l'exposition organisée ce jour-là où l'on pouvait voir le matériel utilisé par la police, les statistiques relatives aux activités durant le 1^{er} semestre de l'année en cours, projection vidéo et photos et enfin une visite au musée d'El Moudjahid. La cérémonie a été marquée également par la promotion aux

grades supérieurs de 151 éléments de la police entre officiers, agents, brigadiers, commissaires, inspecteurs, etc. et 22 retraités ont été gratifiés pour les loyaux services consentis au cours de leur carrières professionnelle au sein de la police. Plusieurs fils de policiers ayant obtenu le Bac ont également été honorés lors de la cérémonie au même titre que des familles de policiers assassinés par le terrorisme. La sûreté de wilaya a primé également les champions nationaux de karaté ayant pris part à la

compétition organisée dans la wilaya de Tlemcen. Des conférences et des témoignages de moudjahidine ont eu lieu au niveau du centre de formation de la police à Sidi-Ahmed. Une visite a été organisée au niveau des hôpitaux où se trouvent des éléments de la police ayant eu des accidents de travail, atteints de maladie ou handicapés au cours leur carrière professionnelle. Le même programme été organisé au niveau des toutes les sûretés de daïra de la wilaya.

Hocine Cherfa

Partenariat public-privé

L'Algérie parmi les cinq premiers en Afrique

■ L'Algérie figure parmi les cinq premiers pays africains ayant le plus investi dans des projets de partenariat public-privé durant les quinze dernières années, selon le rapport 2016 sur le développement économique en Afrique, publié jeudi par la Cnuced.

Par Amel B.

Sur le podium africain, l'Algérie a été classée cinquième en termes de volume d'investissements consentis dans le cadre des PPP avec un montant atteignant les 13,2 mds de dollars durant la période 1990-2015, souligne la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Cnuced) dans son rapport. L'Algérie se classe juste après le Nigeria, le Maroc, l'Afrique du Sud et l'Egypte, selon cette étude qui a examiné l'évolution des PPP dans 52 pays africains. La Cnuced précise que ces cinq pays représentent à eux seuls près des deux tiers de la valeur totale des investissements africains s'inscrivant dans le cadre des PPP, tandis que la moitié des pays du continent (27 pays) y ont investi moins d'un milliard de dollars. Les PPP développés en Afrique vont des simples contrats de services jusqu'aux concessions de grande ampleur, en passant par les projets de création d'infrastructures et les concessions. La grande majorité de ces partenariats (environ 70%) sont axés sur le développement des infrastructures, selon la Cnuced. Par ailleurs, l'Algérie figure parmi les pays les moins endettés du continent, relève ce rapport qui traite de la complexité des problèmes de développement en Afrique et de ses besoins en matière de financement. Entre 2011 et 2013, le stock de la dette extérieure de l'Algérie a représenté 2,8% du revenu national brut, soit 5,59 mds de dollars, selon les chiffres de la Cnuced.

Le rapport précise, par ailleurs, que les Etats africains devraient faire appel à de nou-



Ph. > D. R.

velles ressources pour financer leur développement, notamment en recourant aux envois de fonds et aux partenariats public-privé, tout en luttant contre les flux financiers illicites.

L'Afrique a besoin de 600 mds de dollars par an pour son développement

L'organisation met en garde également contre l'endettement de certains pays, qui paraît «insoutenable» mais estime que les ratios d'endettement extérieur de plusieurs pays africains sont gérables pour peu que les Etats africains prennent des mesures pour éviter l'accroissement rapide de la dette.

«L'emprunt peut faire beaucoup pour améliorer les conditions de vie des Africains», a indiqué Mukhisa Kituyi, secrétaire général de la Cnuced. «Mais nous devons œuvrer pour le présent sans compromettre l'avenir, parce que la dette est dangereuse lorsqu'elle devient insoutenable». Globalement, le continent a besoin de mobiliser au moins 600 milliards de dollars d'investissements par an pour réaliser les objectifs de développement durable en Afrique, selon les estimations de la Cnuced. Ce montant équivaut à environ un tiers du revenu global brut des pays africains. A ce titre, la Cnuced souligne que l'aide publique au développement et l'emprunt extérieur ne suffiront probablement pas à le financer.

Elle enchaîne que grâce à une décennie de forte croissance, beaucoup de pays africains ont pu accéder aux marchés financiers internationaux.

854 milliards de dollars de transfert illicites

Entre 2006 et 2009, les pays africains ont vu le stock de leur dette s'accroître en moyenne de 7,8% par an, ce taux ayant même atteint 10% par an entre 2011 et 2013, de sorte que la dette totale a atteint 443 milliards de dollars en 2013, soit 22% du revenu global brut de l'Afrique. «De nombreux pays africains ont commencé à réduire leur dépendance à l'égard de l'aide publique au développement et cherchent à réaliser les objectifs

de développement durable en faisant appel à des sources de financement nouvelles et innovantes», selon M. Kituyi. La Cnuced recommande aux pays africains de recourir à des sources de financement complémentaires, telles que les envois de fonds, qui connaissent une croissance rapide en atteignant 63,8 milliards de dollars en 2014. L'Afrique doit aussi s'attaquer aux flux financiers illicites, dont le montant peut atteindre 50 milliards de dollars par an. L'organisation estime qu'entre 1970 et 2008, ces flux ont fait perdre environ 854 milliards de dollars au continent africain, chiffre à peu près équivalent au montant de l'aide publique au développement reçue pendant la même période. **A.B./APS**

Zone euro

Le Brexit pèsera sur l'inflation et la croissance, selon un sondage de la BCE

LA DÉCISION du Royaume-Uni de sortir de l'Union européenne freinera la reprise économique en zone euro et la remontée de l'inflation, selon un sondage trimestriel réalisé par la BCE auprès d'experts et publié hier. Tous les trimestres, la BCE interroge des spécialistes – analystes et économistes – et compile leurs prévisions d'inflation et de croissance. De la dernière édition de cette enquête menée entre le 30 juin et le 6 juillet et à laquelle 51 personnes ont répondu, il ressort une prévision moyenne de croissance de la zone euro pour 2017 de 1,4% (0,2 point de moins que lors du précédent sondage) et de 1,6% pour 2018 (-0,1 point). «Ces révisions à la baisse reflètent largement l'impact négatif attendu sur la zone euro du résultat du référendum britannique» en faveur d'un Brexit, explique la BCE. En matière d'inflation, les personnes interrogées tablent toujours sur une maigre progression des prix à la consommation de 0,3% en 2016. En revanche, la remontée devrait être moins dynamique que prévu en 2017 (+1,2%) et 2018 (+1,5%), des prévisions abaissées chacune de 0,1 point. Les résultats du sondage trimestriel sont en général une bonne indication des prévisions à venir des services de la BCE, dont la prochaine actualisation est attendue en septembre. Jeudi, lors de sa première conférence de presse depuis le référendum britannique, le président de la BCE, Mario Draghi, a expliqué qu'il était trop tôt pour évaluer l'impact final du Brexit sur l'économie européenne et que l'Institution monétaire se donnait un peu de temps pour l'analyser avant d'éventuellement décider de nouvelles mesures de politique monétaire. **R. E.**

Prix

Le pétrole hésite à Londres sur fond d'excédents persistants

Les prix du pétrole évoluaient de nouveau sans franche direction hier en cours d'échanges européens, oscillant à proximité de l'équilibre dans un marché qui, faute d'actualité saillante, restait surtout préoccupé par le niveau élevé des excédents. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en septembre valait ce matin 46,24 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 4 cents par rapport à la clôture de jeudi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour la même échéance perdait 11 cents à 44,64 dollars. Selon les analystes, les prix du pétrole sont de

nouveau en retrait alors que les marchés sont toujours focalisés sur une augmentation des stocks américains d'essence qui suggère une demande décroissante. Les cours du Brent et du WTI, orientés en légère baisse depuis le début de la semaine, n'ont connu qu'un bref rebond mercredi après la publication des chiffres hebdomadaires sur les réserves américaines de brut, avant de s'afficher à nouveau dans le rouge. Les investisseurs ont en effet semblé se réjouir dans un premier temps du déclin des stocks de brut, avant de toutefois bientôt prendre en compte les autres aspects moins encourageants du rapport du département américain de l'Energie (DoE), en particulier la forte

hausse des stocks d'essence ou encore la progression de la production américaine. En effet, les stocks américains d'essence ont augmenté durant quatre des cinq dernières semaines, ce qui est inhabituel durant la saison estivale, caractérisée généralement par une forte demande de carburant en raison de nombreux déplacements routiers, soulignaient les analystes. Ils estimaient que cette surabondance était notamment alimentée par le niveau élevé d'activité des raffineries. Dans ces conditions, «il n'y a pas beaucoup de données convaincantes de soutien des cours et il sera difficile pour le pétrole brut de rebondir fortement sans le soutien des produits», ont-ils noté. **Souad H.**

Cancer de l'intestin

Manger du poisson gras augmenterait les chances de survie

■ Une étude publiée hier révèle que les personnes ayant un cancer de l'intestin pourraient augmenter leurs chances de survie en consommant une quantité importante d'acides gras oméga 3 présents dans des poissons gras tels que le thon et le saumon.

Par Amel S.

L'analyse de données portant sur plus de 170 000 personnes montre que parmi les 1 659 personnes ayant développé un cancer de l'intestin, il y a une corrélation forte entre l'absorption en grandes quantités d'oméga 3 et un risque plus faible de décès.

Ces travaux, publiés dans le *British journal Gut*, montrent que comparé aux patients ayant consommé quotidiennement moins de 0,1 gramme d'oméga 3, ceux ayant consommé au moins 0,3 gramme par jour d'oméga 3 après leur diagnostic avaient un risque 41% moins élevé de mourir de leur maladie. «Si ces conclusions étaient corroborées par d'autres études,

les malades du cancer de l'intestin pourraient alors tirer un bénéfice à manger du poisson gras pour contribuer à prolonger leur survie», soulignent les chercheurs. Cette découverte fournit une première base de référence mais d'autres recherches sont néanmoins nécessaires pour s'assurer que ce lien n'est pas dû à une pure coïncidence et que les oméga 3 réduisent effectivement de manière active le risque de décès, ajoutent-ils. Les oméga 3 sont des acides gras essentiels, indispensables au bon fonctionnement du cerveau, du système nerveux et de la rétine, qui sont également



consentir à avoir un effet bénéfique sur le cœur et sur la santé mentale. On en trouve en grandes quantités dans les poissons

gras (sardine, hareng, maquereau, saumon, thon) ou dans les noix, le colza et le soja.

A.S./APS

Vaccin anti-HIV

Des résultats prometteurs ouvrent la voie à une étude à plus grande échelle

Les résultats prometteurs d'un essai préliminaire d'un vaccin contre le VIH présentés mardi, lors de la 21^e conférence internationale sur le sida, vont permettre de mener une étude à plus grande échelle à partir de cette année, ont annoncé des chercheurs. Deux millions et demi de personnes sont encore infectées chaque année dans le monde par le virus du sida (VIH), un chiffre qui ne recule plus depuis dix ans, selon une étude publiée mardi dans la revue médicale *The Lancet HIV*. Les chercheurs planchent sur un remède pour guérir du sida, mais ont-ils prévenu, il reste extrêmement difficile de savoir quand et si ils vont y parvenir. Dans ce contexte, certains voient dans un vaccin le meilleur moyen de juguler la pandémie qui a fait plus de 30 millions de morts depuis les années 80. Pendant 18 mois, 252 personnes en Afrique du Sud ont participé à un essai baptisé HVTN100. Toutes avaient un très faible risque de contracter le virus HIV, l'objectif de cette phase de l'essai étant de

s'assurer non de l'efficacité du vaccin mais qu'il était sûr. Le système immunitaire a bien répondu au vaccin. «Nous voulions déterminer si ce candidat à un vaccin était sûr (...) et s'il était supportable par les patients», a expliqué l'une des chercheuses du projet, le D^r Kathy Mngadi, lors de la 21^e conférence internationale sur le sida qui se tient cette semaine à Durban (Afrique du Sud). L'essai était basé sur les résultats significatifs en 2009 d'un vaccin expérimental qui a réduit d'un tiers les risques de contamination par le virus du sida en Thaïlande. Ce vaccin expérimental «nous a donné espoir, mais a aussi révélé tout ce que nous avons encore à apprendre», a expliqué la co-présidente de l'essai HVTN100, Fatima Laher. Pour la deuxième phase de l'essai qui débute en novembre, les scientifiques vont recruter 5 400 hommes et femmes sud-africains à haut risque, âgés de 18 à 25 ans. Il va s'agir de déterminer cette fois l'efficacité du vaccin testé.

Souhila B./Agences

Paludisme

Des Français avancent sur un vaccin

Un nouveau pas vient d'être franchi dans la recherche d'un vaccin contre le paludisme, une maladie qui a tué près de 500 000 personnes l'an dernier dans le monde. Une équipe française a mis au point de façon expérimentale, un vaccin vivant et génétiquement atténué contre *Plasmodium*, le parasite responsable du paludisme. Il serait capable d'induire une réponse immunitaire «efficace et durable». Chez la souris en tout cas. En 2015, à l'échelle de la planète, 214 millions de cas de paludisme ont été recensés. Et la maladie a tué 438 000 personnes.

Soit 1 200 par jour, principalement des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes. La lutte repose sur la prévention. Il n'existe aucun vaccin homologué contre cette affection, à cause notamment de la complexité de la biologie du parasite.

Mais aussi de multiples stratégies qu'il a élaborées au cours de son évolution pour déjouer la réponse immunitaire de son hôte.

Protection longue durée

A l'Institut Pasteur de Paris, une équipe conduite par Salaheddine Mécheri (unité de Biologie des interactions hôte-parasite) travaille sur un candidat-vaccin génétiquement modifié. Les scientifiques ont en quelque sorte éteint un gène du parasite, qui code pour une protéine (HRF) connue pour ses propriétés stimulantes de la réponse immunitaire. Résultat, les animaux ont été protégés de *Plasmodium*, «y compris des souches très virulentes». Leur mémoire immunologique, de longue durée, a permis de maintenir une protection au-delà d'une année. Et ce, quel que soit le stade du cycle de développe-

ment du parasite. Pour Salaheddine Mécheri, «le mutant HRF, grâce à son effet protecteur rapide, durable et polyvalent, constitue un prototype prometteur».

Un vaccin d'ici à 5 ans

A noter, qu'un autre vaccin expérimental contre *Plasmodium falciparum* est lui en phase plus avancée. Connu sous le nom de RTS,S/AS01, il a été évalué dans le cadre d'un vaste essai clinique dans 7 pays d'Afrique. En octobre 2015, deux groupes consultatifs de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont recommandé la mise en œuvre de projets pilote de ce vaccin, dans quelques pays. L'OMS estime qu'ils «pourraient ouvrir la voie à un plus vaste déploiement dans les 3 à 5 prochaines années, si l'innocuité et l'efficacité sont jugées acceptables».

N.T/Top Santé.com

Zika

Un nouveau mode de transmission

Aux États-Unis, un malade de Zika décédé aurait contaminé un membre de sa famille. Les médecins ne s'expliquent pas comment la contamination a pu avoir lieu. Le cas soulève de nombreuses questions sur le virus et son mode de transmission. Un septuagénaire américain décédé en juin après avoir été infecté par Zika lors d'un voyage à l'étranger, semble avoir transmis le virus à un membre de sa famille qui le soignait, ont indiqué lundi les autorités sanitaires américaines. Le proche infecté s'est complètement remis.

Mode de transmission inconnu

Le virus se transmet le plus souvent par une piqûre de moustique *Aedes aegypti*, ou lors d'une relation sexuelle. Ces modes de transmission ont été écartés dans le cas présent. Ce nouveau cas d'infection suggère

que le virus, lié à des malformations congénitales, peut se transmettre par d'autres voies. Le docteur Erin Staples, épidémiologiste des Centres de contrôle et de prévention des maladies (CDC), a indiqué que les autorités ignoraient encore comment le virus avait été transmis entre les deux membres de cette famille. «Nous apprenons des choses nouvelles sur le Zika tous les jours», a relevé le D^r Staples, lors d'une conférence de presse avec des responsables sanitaires d'Utah, où vivait le septuagénaire. Les CDC aident les autorités de cet Etat de l'ouest des États-Unis dans leur enquête sur ce cas qui «paraît être unique», a-t-elle ajouté, relevant que de nombreuses questions restaient à élucider. Le D^r Michael Bell, un autre épidémiologiste des CDC, a lui aussi indiqué que le mode de transmission restait mystérieux. «Nous ne sommes pas encore en mesure

d'expliquer spécifiquement le processus qui pourrait avoir causé cette transmission», a-t-il déclaré. Interrogé sur la possibilité d'une contamination par voie aérienne, il a fait savoir qu'«aucune hypothèse n'est écartée», tout en jugeant celle-ci «extrêmement improbable».

Une charge virale exceptionnellement élevée

Le sang du malade décédé contenait «des niveaux inhabituellement élevés du virus», a indiqué le D^r Staples. Selon un communiqué des CDC, sa charge virale était plus de 100 000 fois supérieure à celle constatée chez d'autres personnes infectées. Le D^r Michael Bell a souligné que ce taux très élevé retenait toute l'attention des scientifiques. Le septuagénaire a été la première

personne connue à décéder des suites d'une infection par le Zika sur le territoire continental des États-Unis. L'homme souffrait de problèmes de santé avant sa contamination, ont indiqué les autorités sanitaires de Salt Lake City (Utah), sans en préciser la nature. La cause de sa mort n'a pas été déterminée à ce stade. Au 13 juillet, les CDC avaient répertorié 1 306 cas de Zika sur la partie continentale des États-Unis et Hawaï. Aucun de ces cas n'a résulté d'une piqûre de moustique survenue dans cette zone. Quatorze de ces personnes ont été infectées lors d'un rapport sexuel et une par contact accidentel avec un échantillon de sang dans un laboratoire. Les symptômes les plus fréquents du Zika sont des éruptions cutanées et des douleurs articulaires et musculaires. Dans 80% des cas, l'infection passe inaperçue.

R. S.

Bouira

Les autorités locales déterminées à venir à bout des constructions illicites et précaires

■ Les autorités locales de la wilaya de Bouira ont réitéré jeudi leur ferme détermination à venir à bout des constructions illicites et des habitations précaires recensées au chef-lieu de wilaya et dans certaines localités, dont Ouled Bellil et Ouled Bouchia notamment.



Ilham N./APS

«**L'**opération de démolition se poursuit et la loi est appliquée dans toute sa rigueur concernant la démolition et l'éradication des constructions illicites à travers tout le territoire de la wilaya. Aucun cas illicite ne sera toléré», a martelé le premier magistrat de la wilaya, Naer Maskri, en marge de la cérémonie de célébration de la fête nationale de la police tenue au siège de la sûreté de wilaya de Bouira. Les opérations de démolition qui touchent notamment les constructions illicites recensées à travers les localités d'Ouled Bellil, certaines localités limitrophes de la ville de Bouira et autres villes de la wilaya, s'inscrivent dans le cadre d'une démarche

objective visant à améliorer le milieu urbain des villes de Bouira et les nettoyer des points noirs pour offrir aux citoyens un cadre de vie meilleur, a expliqué le wali dans un point de presse. Concernant le dossier épineux de l'habitat précaire qui continue de préoccuper davantage les autorités locales, M. Maskri a évoqué le cas de la cité Ainouche-Hdjila (ex-évolutive), où plus d'une centaine d'habitants, dont 80% sont des propriétaires, attendent la décision de relogement et ce, depuis plusieurs mois. «Concernant la cité Ainouche-Hdjila, notre travail se poursuit pour assainir ce dossier en toute objectivité et avec l'application rigoureuse de la loi en vue de parvenir bientôt à reloger les gens qui le méritent réellement. Nous sommes en train d'examiner

cette question au cas par cas», a ajouté le wali. Soulignant avoir traité tous les recours introduits par certains mécontents qui ne seront pas touchés par l'opération de relogement, M. Maskri a affirmé que ces derniers qui «ne disposent pas d'actes de propriété seront pris en charge dans le cadre du logement social». «Nous sommes prêts et disposés à examiner toute contestation relative à ce sujet», a-t-il souligné, tout en précisant que cette question «sera résolue dans quelques jours». Une fois les trois vieux bâtiments de la cité Ainouche-Hdjila démolis, les autorités de la wilaya comptent réaliser d'importants projets au niveau de ce site situé en plein centre-ville. «Nous sommes en train de penser à engager une étude pour y réaliser un parking à étages et

sous-sol, ainsi qu'une placette publique et un centre d'affaires», a détaillé le wali. Dans la ville de Bouira, plusieurs habitations précaires dont des haouchs entiers ont été éradiqués notamment dans la cité Gouizi-Said. Par ailleurs, M. Maskri a indiqué que les travaux de réalisation des 1 422 logements publics locatifs au niveau du nouveau pôle urbain ne poursuivent malgré les retards cumulés par certaines entreprises réalisatrices. «Au niveau du nouveau pôle urbain, les travaux sont en cours. Nous avons pris en considération toutes les instructions données par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, lors de sa dernière visite dans notre wilaya concernant la dotation de ce pôle d'autres commodités et édifices ainsi que d'établissements scolaires (collège, écoles primaires), un marché de proximité et une sûreté urbaine», a souligné le chef de l'exécutif. Les autorités de la wilaya prévoient l'attribution «bientôt» de quelque 600 à 800 logements sociaux dans la ville de Bouira, où la demande en la matière ne cesse d'augmenter atteignant à ce jour 10 000 dossiers, selon les chiffres donnés par le même responsable. Auparavant, une cérémonie célébrant la fête nationale de la police a été organisée au siège de la sûreté de wilaya de Bouira, où 90 fonctionnaires de la police ont été promus à des grades supérieurs. D'anciens fonctionnaires de la police ainsi que des nouveaux bacheliers ont été honorés lors de cette cérémonie marquée par la distribution de cadeaux symboliques et attestations d'honneur aux lauréats. **Ilham N./APS**

Batna Ouverture prochaine de 4 nouvelles sûretés de daïra

Quatre nouvelles sûretés de daïra seront ouvertes à Seggana, Menaâ, Bouzina et Ouled Si Slimane dans la wilaya de Batna, a indiqué jeudi le chef de sûreté de wilaya, le commissaire divisionnaire de police Keddour Sassi. Les locaux de ces sûretés sont entièrement réalisés et équipés, a précisé le même responsable, soulignant qu'avec leur ouverture la couverture sécuritaire à travers le territoire de la capitale des Aurès sera portée à 100%. Batna compte 17 sûretés de daïra et 16 sûretés urbaines dont des sûretés extra-muros à Talkhemt, Arris, Barika et Ain Touta. Elle compte également douze sûretés urbaines au chef-lieu de wilaya, en plus de quatre brigades mobiles, a précisé le même responsable, estimant le taux de couverture sécuritaire à un policier pour 340 habitants. La direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), qui place la sécurité des citoyens en tête de ses priorités, est disposée à ouvrir une sûreté urbaine dans chaque quartier au besoin, a précisé le chef de sûreté de wilaya. Dans un point de presse animé mercredi après-midi, le commissaire divisionnaire de police Keddour Sassi a fait état d'un recul notable de la criminalité durant le ramadhan 2016 qui a connu 360 affaires contre 800 affaires durant le mois de ramadhan 2015 et ce, à la faveur du travail préventif et du sens d'anticipation de la police. La célébration du 54^e anniversaire de la fête de la police, célébrée annuellement le 22 juillet, a été marquée par la remise de grades aux agents promus et la distinction de plusieurs policiers dont les lauréats des tournois sportifs. **R.R.**

Constantine

Deux nouveaux silos pour renforcer les capacités de stockage des céréales

Les capacités de stockage des céréales estimées actuellement à 1,2 million de quintaux à Constantine seront prochainement renforcées grâce à la réalisation de deux silos totalisant 700 000 quintaux, a indiqué jeudi le directeur de la Coopérative des céréales et des légumes secs (Ccls). Le premier silo, d'une capacité de 500 000 quintaux, est en cours de réalisation dans la commune d'El Khroub, a précisé Ahmed Souiad, lors d'une rencontre-évaluation de la campagne moisson-battage tenue au siège de la direction des services agricoles. Les travaux de réalisation

de ce projet avancent à un rythme jugé «satisfaisant», atteignant 60%, et seront réceptionnés en mars 2017, a-t-il assuré, ajoutant que le second silo est prévu dans la commune de Zighoud-Youcef, d'une capacité de 200 000 quintaux dont les travaux de réalisation sont en voie de lancement. Ces deux projets, une fois réceptionnés, permettront de répondre aux préoccupations des céréaliculteurs, souvent confrontés à des difficultés de stockage et de conditionnement des récoltes lorsque l'année est bonne, a encore indiqué le même responsable. La production céréalière prévue au titre de

la campagne moisson-battage 2015-2016 connaîtra une nette augmentation, passant de 1,2 million de quintaux enregistrés la saison agricole 2014-2015 à 1,5 million de quintaux attendus cette année, a souligné, de son côté, le directeur des services agricoles (DSA), Yassine Ghediri. En dépit du stress hydrique qu'a connu la région durant les mois de janvier, février et mars derniers, cette production connaîtra une évolution favorisée par la bonne pluviométrie enregistrée les mois d'avril et de mai derniers, le suivi de l'itinéraire technique par les fellahs et la disponibilité des semences et

engrais, a-t-il fait savoir, notant que 98 840 quintaux de semences certifiées et ordinaires et 133 396 quintaux d'engrais ont été distribués aux agriculteurs. Un total de 45 000 quintaux de semences a été acheminé vers les wilayas de l'Ouest en préparation de la campagne labours-semences 2016-2017, vu la sécheresse énorme enregistrée cette année dans ces régions, a-t-il affirmé, rappelant que la campagne moisson-battage, lancée le 12 juin dernier, a touché 66 900 hectares, dont 47 294 ha pour le blé dur, 17 050 ha pour le blé tendre, 4 832 ha pour l'orge et 724 ha pour l'avoine.

Les communes d'Ain Abid, Ibn Badis et El Khroub ont réalisé cette saison une production jugée probante, soit un rendement moyen de 24 quintaux/hectare réalisé jusqu'à présent, a précisé la source, signalant que 1,32 million de quintaux ont été à ce jour collectés par la Coopérative des céréales et des légumes secs (Ccls). Un total de 500 moissonneuses-batteuses, dont 57 relevant de la Ccls, et 15 points de stockage ont été mobilisés dans la wilaya pour assurer la réussite et le bon déroulement de cette campagne, a-t-on encore signalé. **Ali O./Agences**



Purges en Turquie

L'Europe s'inquiète

■ Confronté aux mises en garde répétées de l'Europe, le président turc Recep Tayyip Erdogan peut compter sur ses partisans, par dizaines de milliers chaque soir dans les rues depuis le coup d'État manqué il y a une semaine.

Pour la première fois depuis près de 15 ans, la Turquie a renoué avec l'état d'urgence, adopté sans surprise jeudi par le Parlement où le parti de la justice et du développement (AKP) du chef de l'État dispose d'une majorité absolue. Chaque soir depuis le 16 juillet, son «peuple héroïque» chante les louanges du président Erdogan qui lui rend grâce d'avoir fait échec au putsch ayant fait 265 morts, dont 24 mutins. A Istanbul, Ankara, Izmir (ouest), dans les autres villes, ils disent leur haine des putschistes, sourds aux inquiétudes sur une purge qui a déjà conduit, selon un bilan communiqué par M. Erdogan, à la garde à vue de plus de 10 410 militaires, juges, fonctionnaires, et au placement en détention de 4 060 personnes. Parmi eux, plus de 100 généraux et amiraux, soit une proportion importante de la hiérarchie d'une armée confrontée à la guérilla du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) dans le sud-est d'une part et à l'organisation de l'État islamique

(EI) de l'autre. Tous sont soupçonnés d'avoir fomenté ce putsch pour le compte du prédateur exilé aux États-Unis, Fethullah Gülen, accusé par Ankara de diriger un réseau «terroriste» et dont l'extradition devrait être bientôt demandée formellement. Drapeaux turcs au vent, enfants sur les épaules, se photographiant en famille ou entre amis, parfois entassés dans le coffre des voitures, klaxonnant et chantant, des milliers de supporters du président turc se sont rendus jeudi soir sur le pont enjambant le Bosphore. Un ouvrage qui est devenu le symbole de l'échec du coup d'État puisque c'est là que des militaires se sont rendus à l'aube du 16 juillet, premier signe tangible de leur échec. Au moment de la prière, certains s'y agenouillent sur le drapeau national en guise de tapis, d'autres éclairent la nuit stambouliote de fumigènes ou de torches, tandis que, craché par les haut-parleurs, s'élève un refrain martial «Je mourrai pour toi ma Turquie». L'ampleur de la purge et le traitement des déte-



nus, exhibés dans les médias avec parfois des traces de maltraitance, suscite l'inquiétude des chancelleries occidentales. L'Union européenne a répété jeudi soir suivre «de très près et avec inquiétude» les développements, et a appelé Ankara «à respecter en toutes circonstances l'état de droit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales, y compris le droit de chacun à un procès équitable». Comme l'avait fait la France avant les attentats de novembre 2015, la Turquie a annoncé qu'elle allait déroger à la Convention européenne des droits de l'homme, ce qui la prémunit, dans certaines limites, de poursuites au moment où s'instaure l'état d'urgence pour une durée fixée à trois mois. Les mesures concrètes qui accom-

pagneront cette décision sont encore floues même si le gouvernement a exclu le couvre-feu. Citant des sources gouvernementales, les quotidiens Hürriyet et Sabah (progouvernemental) expliquent que la garde à vue pourrait être allongée à une semaine voire plus. Des tribunaux spéciaux pourraient être créés pour juger les putschistes présumés dont les biens feront l'objet de saisies conservatoires jusqu'à la fin de l'enquête. Autre projet: des licenciements sans indemnités des fonctionnaires ayant un «lien direct avec FETÖ», acronyme utilisé par le pouvoir pour désigner l'organisation de Gülen, qui nie toute implication. Les centaines d'écoles et fondations gulénistes seront fermées, poursuivent les quotidiens. Un système d'éduca-

tion qu'un responsable de l'AKP a qualifié de «structure clandestine et ésotérique». Les autorités turques entendent aussi restructurer le puissant service de renseignement, le MIT, selon Hürriyet et Sabah. «Il est malheureusement évident qu'il y a eu de très graves failles de renseignement», a reconnu le vice-Premier ministre Numan Kurtulmus qui a concédé ne pas savoir qui était le grand organisateur du putsch sur le terrain. En vacances en famille sur la ville côtière de Marmaris (ouest), le président Erdogan a raconté avoir échappé de justesse à un commando venu dans la nuit l'arrêter voire le tuer. «C'est mon beau-frère qui m'a appris la nouvelle» du putsch, a raconté le chef de l'État. «Ma réaction initiale a été l'incredulité».



Points chauds

Fair-play

Par Fouzia Mahmoudi

Si la primaire de la droite qui se tiendra en novembre prochain et servira à désigner le candidat officiel des Républicains pour l'élection présidentielle française de 2017, intéresse et captive tant que cela le public ou les médias, ce n'est pas du fait de son inédite foison de candidats ou d'un prétendu suspense intenable, mais bien du fait de la bataille qui opposera Nicolas Sarkozy à Alain Juppé, les vrais seuls candidats à pouvoir, pour le moment du moins, prétendre à la victoire. En effet, personne ne s'intéresse vraiment à ce scrutin interne de la droite en s'imaginant qu'un outsider puisse être le vainqueur surprise. Seule la campagne entre et entourant Sarkozy et Juppé suscite l'attention du plus grand nombre. Tant et si bien que certains candidats plutôt que de mener leur campagne préfère dénoncer cette situation. Jean-François Copé qui a d'ailleurs fait son retour en politique en annonçant il y a quelques mois sa participation à la primaire de son parti s'en est plaint cette semaine dans la presse. L'ancien président du parti de droite dénonce ainsi une «volonté délibérée», de la part de l'équipe de Nicolas Sarkozy, de «bloquer le jeu» de la primaire, regrettant que les conditions d'organisation ne soient «pas très fair-play». Copé était interrogé sur les règles de cette élection, alors que la Haute Autorité pour la primaire a donné tort jeudi à Nicolas Sarkozy, en décidant que le vote serait électronique pour tous les Français de l'étranger lors du scrutin des 20 et 27 novembre. «De manière générale (...) les conditions d'organisation ne sont pas très fair-play : il y a de la part de l'équipe de Nicolas Sarkozy une volonté délibérée de bloquer le jeu, je le regrette», a-t-il déclaré. «Cette primaire va avoir lieu entre ceux qui défendent, comme c'est mon cas, une droite décomplexée, pas du tout une droite extrémiste, mais une droite qui ne veut plus que la main tremble (...) et une droite plus tiède», a-t-il poursuivi, se réjouissant d'avoir déjà réuni «les 250 parrainages de maires» et ceux des parlementaires nécessaires pour concourir. Copé avait déjà estimé mardi que l'État était «absent sur la sécurité intérieure et extérieure depuis trente ans», et s'était fait tancer par Nicolas Sarkozy, qui avait rétorqué : «On ne peut pas laisser dire que depuis 20 ans droite et gauche, c'est pareil». «Nicolas Sarkozy a toujours beaucoup de mal à supporter qu'on ne soit pas tout à fait d'accord avec lui. Bien sûr que la gauche et la droite ce n'est pas pareil (...) mais on ne peut pas oublier non plus que nous avons été battus à l'élection présidentielle en 2012», a lancé Jean-François Copé. Un événement que Sarkozy cherche justement désespérément à corriger. Et si Juppé se tient pour le moment sur sa route, il semble bien décidé à ne pas laisser d'autres candidats polluer le débat qu'il veut avoir avec le maire de Bordeaux pour convaincre les électeurs de droite de le choisir lui malgré son terrible mandat à l'Élysée et sa défaite en 2012.

F. M.

Soudan du Sud

L'ex-rébellion renouvelle sa confiance en Riek Machar

L'ex-rébellion au Soudan du Sud a réaffirmé sa confiance en son chef, le vice-président Riek Machar, très discret depuis qu'il a dû fuir Juba lors des combats de début juillet, alors que le gouvernement cherche à entretenir la division en son sein. «Nous voudrions profiter de cette opportunité pour affirmer que Riek Machar Teny Dhurgon, le premier vice-président de la République, reste le président et le commandant en chef du SPLM/A (IO)», a indiqué l'ex-rébellion dans un communiqué reçu hier par l'AFP. «Toute tentative ou conspiration pour changer la configuration de notre équipe dirigeante est complètement rejetée et porterait un coup dévastateur» à l'accord de paix d'août 2015 et au gouvernement d'union nationale, a-t-elle ajoutée. L'ex-rébellion soupçonne le président Salva Kiir de vouloir se trouver un nouvel interlocuteur et de chercher à remplacer M. Machar par Taban Deng Gai, le ministre des Mines, issu du SPLM/A (IO, in opposition) dans

le gouvernement d'union nationale. Le président Kiir et son entourage sont «frénétiquement occupés à essayer d'imposer Taban Deng Gai en remplacement» de Riek Machar, a-t-elle dénoncé. Taban Deng Gai, qui a été le principal négociateur des ex-rebelles pour l'accord de paix, a donné du crédit à ces accusations en estimant récemment que l'ex-rébellion ne se résumait pas à la seule personne de Riek Machar. «Le SPLM/A (IO) appelle le président Kiir et le général Paul Malong (le chef d'état-major de l'armée, ndlr) à cesser immédiatement leurs efforts militaires pour traquer Riek Machar, dans l'espoir vain d'installer Taban Deng Gai comme premier vice-président», a repris l'ex-rébellion. Ancien puissant commandant rebelle lors de la lutte d'indépendance contre Khartoum, et ex-gouverneur de l'État pétrolier d'Unité (nord), Taban Deng Gai s'est aussi aligné sur le refus du président Kiir d'accepter un renfort des Casques bleus dans le pays. Cette posi-

tion est en contradiction avec celle de l'ex-rébellion. Celle-ci a précisé dans le même communiqué soutenir le «renforcement du mandat» de la Mission des Nations unies au Soudan du Sud, et surtout la création d'une force régionale d'intervention avalisée par l'Union africaine mi-juillet lors de son sommet à Kigali. «L'importance de l'intervention d'une tierce partie ne peut être suffisamment soulignée. Parce que le Soudan du Sud n'a pas de force armée nationale, pas d'agence de sécurité nationale. Les armées existantes sont toutes partisans et à caractère ethnique», a ajouté l'ex-rébellion. Le président Kiir a appelé jeudi Riek Machar à rentrer à Juba et dit attendre une réponse sous «48 heures», tout en s'engageant à «assurer sa sécurité». M. Machar a quitté Juba après les combats meurtriers (au moins 300 morts) qui ont opposé du 8 au 11 juillet ses troupes à celles de M. Kiir, et n'est plus apparu en public depuis.



Opéra d'Alger

L'Orchestre symphonique national ouvre le bal lyrique

■ Conduits par le maestro Amine Kouider, une centaine de musiciens et choristes de l'Osn ont accompagné des figures de la musique algérienne, à l'instar de Lila Boursali, Abbas Righi et Samir Toumi, donnant une touche d'harmonie symphonique à des voix et des partitions de la musique andalouse.



L'Orchestre symphonique national (Osn), accompagné d'une pléiade de chanteurs, a animé, mercredi soir à Alger, un spectacle revisitant tous les genres musicaux algériens à l'occasion de l'ouverture officielle de l'Opéra d'Alger situé dans la com-

mune d'Ouled Fayet (ouest d'Alger). Ce spectacle d'ouverture s'est déroulé en présence du Premier ministre, Abdelmalek Sellal, du président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mohamed Larbi Ould Khelifa, de membres du gouvernement, de l'ambassadeur de Chine

et des représentants du corps diplomatique accrédité à Alger. Conduits par le maestro Amine Kouider, une centaine de musiciens et choristes de l'Osn ont accompagné des figures de la musique algérienne, à l'instar de Lila Boursali, Abbas Righi et Samir Toumi, donnant une touche d'har-

monie symphonique à des voix et des partitions de la musique andalouse, un brassage très apprécié par le public.

Devant un grand nombre de figures de la culture algérienne, l'Osn a également joué des pièces du répertoire classique universel comme les «Noces de Figaro» de Wolfgang Amadeus Mozart, «Le lac des cygnes» de Piotr Tchaïkovsky, «La Traviata» de Giuseppe Verdi ou encore un concerto pour piano de Sergueï Rachmaninov majestueusement interprété par la pianiste Louiza Hamadi. S'exprimant à l'occasion de l'ouverture de l'Opéra d'Alger, le ministre de la Culture, Azzeddine Mihoubi, a indiqué que la réception de cet espace «inédit en Algérie» était le fruit d'une «vision éclairée du président de la République Abdelaziz Bouteflika» et de la «coopération économique, politique et maintenant culturelle» entre l'Algérie et la Chine. Ce nou-

veau «pôle d'excellence» conforte, selon Azzeddine Mihoubi, le dernier amendement de la Constitution érigeant la culture en «droit fondamental» du citoyen mais aussi l'«intérêt» de l'Etat algérien pour la culture comme «levier d'unification nationale et d'émancipation du citoyen». Considérant l'Opéra comme une discipline rassemblant tous les arts, le ministre de la Culture a appelé les artistes algériens à «dynamiser» ce nouvel acquis par des œuvres de «qualité», un espace qui accueillera les plus grandes œuvres universelles, a-t-il ajouté. D'une superficie de 35 000 m² et d'une capacité de 1 400 places, l'Opéra d'Alger, dont la première pierre a été posée en 2012, est un don de la République de Chine d'une valeur de 30 millions d'euros et ce, à l'occasion de la visite d'Etat effectuée par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, en Chine en 2006.

L'infrastructure, disposant en plus de salles de répétitions et d'ateliers techniques, répond aux exigences universelles d'acoustique et de visibilité.

L'établissement «Opéra d'Alger», dirigé par Nouredine Saoudi, regroupe en son sein l'Orchestre symphonique national, le Ballet national et l'Ensemble national algérien de musique andalouse.

Adéla S./APS

Le Festival international d'Oran du film arabe

Un rendez-vous incontournable du cinéma arabe

Le Festival international d'Oran du Film arabe (Fiofa), dont la 9^e édition sera ouverte vendredi, continue de préserver la place qu'il s'est frayé «comme rendez-vous fidèle et incontournable du cinéma arabe». Oran, ville méditerranéenne constituant, à travers l'histoire, un carrefour des cultures du monde, œuvre à devenir la capitale de ce rendez-vous annuel pour développer le septième art et le propulser vers des horizons prometteurs, encourager la production cinématographique arabo-arabe et offrir l'opportunité aux jeunes cinéastes arabes d'étaler leurs dons et leur savoir-faire.

Depuis la création en 2007 du premier festival consacré exclusivement aux films arabes, cette manifestation culturelle a constamment drainé de grandes figures du cinéma arabe pour participer par leurs œuvres cinématographiques et parmi les jurys et pour être honorés. Parmi ces grandes figures, Mahmoud Yacine, Mahmoud Abd El-Aziz, Hussein Fahmi, Yousra, Doureid Laham, Susan Najm al-Din et d'autres de Tunisie, du Maroc, du Liban et autres pays arabes qui font la fierté du cinéma arabe. La compétition de ce festival, suivie de près par la presse arabe et internationale, se limite à trois catégories : les longs

métrages, les courts métrages et les films documentaires. Cette manifestation accorde une grande importance au cinéma «invité». Les éditions précédentes consacraient un zoom au cinéma d'un pays arabe, à l'instar de la 3^e édition en 2009 qui avait accueilli le cinéma palestinien à travers la mise en exergue de la résistance contre l'occupant sioniste. Le Fiofa tente de profiter de toutes les opportunités pour le développement du cinéma arabe, notamment à travers l'organisation de colloques et de forums en marge du programme de compétition, traitant des différentes questions du 7^e art. Un colloque sur le «Cinéma et la littérature» a été organisé au cours de la huitième édition. Une rencontre a été dédiée au regretté réalisateur «Mustapha El Akkad» dans la deuxième édition. Le festival a aussi consacré une grande partie à la créativité cinématographique des jeunes grâce à des ateliers techniques animés par des experts. De nombreuses éditions du FIOFA ont abouti à la naissance de plusieurs projets de production cinématographique mixte à l'issue d'échanges que le rendez-vous d'Oran a rendu possibles. Dans ce contexte et parmi les projets naissants du festival, le film algéro-tunisien «Les palmiers blessés» produit par Nadia Labidi Charabi

(Algérie) et réalisé par le Tunisien Abdelatif Ben Amar. L'idée de ce film a germé lors de la 2^e édition du Fiofa en 2008 et a été couronnée lors de la 4^e édition et a décroché le grand prix «Ahaggar d'or» en 2010.

L'appellation du prix fut ensuite changée en «Wihr d'or» en symbole de la ville d'Oran.

Après les événements qu'ont connus de nombreux pays arabes, les sujets abordés dans les œuvres cinématographiques ont connu un grand changement. Les observateurs ont été unanimes à relever que le cinéma arabe, ces dernières années, a connu un tournant décisif, se démarquant des films à caractère commercial tant suivis par le public pour accorder plus d'intérêt aux longs métrages traitant de questions plus profondes.

Le festival a constitué également une occasion pour développer les courts métrages qui attirent de plus en plus de passionnés et de cinéphiles, de même que la catégorie des documentaires.

Depuis la sixième édition, le festival a connu une petite instabilité en ce qui concerne la date de son organisation annuelle. Depuis 2015, les choses sont rentrées dans l'ordre.

Racim C.

Retour

Sting annonce pour novembre un 12^e album rock et engagé

Sting a annoncé jeudi la sortie en novembre d'un 12^e album studio marquant un retour à un son plus rock et évoquant des sujets d'actualité comme les réfugiés en Europe et le changement climatique. Baptisé «57th & 9th», en référence à une intersection new-yorkaise où il passait chaque jour pour aller aux studios, cet album sortira le 11 novembre, a annoncé sa mai-

son de disques. Le dernier album de l'«Englishman in New York» remonte à 2013, même si le public l'a entendu l'an dernier en duo avec la chanteuse française Mylène Farmer. Connue pour son engagement auprès d'Amnesty International et d'autres causes liées à la défense des droits de l'homme, le chanteur a également précisé qu'un des titres, «Inshallah», évoquerait les migrants en

Europe et un autre «One Fine Day», s'en prendrait à ceux qui remettent en cause la réalité du changement climatique. Dans ce disque, il sera aussi question de la mort dans un titre intitulé «50 000», écrit sous le coup de l'émotion après la disparition brutale de Prince en avril. Son dernier album, «The Last Ship», qui était accompagné d'une comédie musicale du même nom, était basé sur des souve-

nirs d'enfance rendant hommage aux anciens chantiers navals de Newcastle, ville du nord-est de l'Angleterre où il a grandi. L'échec commercial de sa pièce, qui a tenu seulement trois mois à Broadway fin 2014, lui a permis de se mettre rapidement à l'écriture de ce nouvel album, explique le chanteur aux plus de 100 millions d'albums vendus en solo.

R. C.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Esplanade de Riad El Feth
Du 30 juillet au 4 août :

La manifestation cinématographique «Ciné plage».

Théâtre de verdure Laadi-Flici à Alger

23 juillet :

Soirée artistique animée par l'artiste algérienne Souad Massi.

24 juillet :

L'artiste malienne Rokia Traoré anime un spectacle musical.

Hôtel Le Méridien d'Oran

24 juillet :

La chanteuse marocaine Hindi Zahra enchante ses fans.

Maison de la culture Ould-

Abderrahmane-Kaki de

Mostaganem

Jusqu'à la fin du mois de juillet :

Exposition de peinture «25^e anniversaire du décès de Mohammed Khadda».

Cirque national d'Algérie Cirque Amar (Chapiteau à Place Ardis, Pins Maritimes)

Jusqu'au 30 juillet :

Spectacles du cirque Il Florelegio.

Galerie de l'Espace Sylabs (8, rue Yessad-Hassani, Alger-Centre)

Jusqu'au 23 juillet :

Exposition de photographies «Près d'ici», avec la participation de 18 photographes de dix pays arabes.

Musée d'art moderne et contemporain d'Alger (Rue Larbi-Ben-M'hidi, Alger)

Jusqu'à la fin du mois de juillet :

Exposition «Genèse II, une collection qui s'agrandit» avec des œuvres de Issiakhem, Khadda, Chegrane, Mokrani, etc.

Ville de Tizi Ouzou, commune de Souamaâ

Du 24 au 31 juillet :

Festival itinérant Raconte-Arts.

JO-2016/Natation - Algérie

Pas de Rio pour la nageuse Majda Chebaraka

■ La jeune nageuse algérienne Majda Chebaraka n'aura pas la chance de prendre part aux Jeux olympiques de Rio (5-21 août 2016), puisque son nom ne figure pas parmi les 20 meilleurs athlètes invités par la Fédération internationale de natation, a-t-on appris auprès de la fédération algérienne.

Par Reda A.

La discipline de natation sera représentée par un total de 900 athlètes dont 20 sélectionnés par l'instance internationale selon les temps et avec plusieurs conditions, dont celle d'avoir pris part au dernier Mondial de Kazan en Russie.

«On a longtemps cru pour Majda Chebaraka qu'elle bénéficierait d'une invitation de la FINA pour participer au rendez-vous de Rio, une première pour elle», a déclaré à l'APS le directeur technique national.

«Le temps des minima B de Majda (2:2.63) ne figure pas parmi les 20 meilleurs chronos retenus par l'instance internationale», a précisé Brahim Asloum.

Pour pouvoir participer aux Jeux olympiques, la FINA a fixé certains critères, dont la réalisation des minima A, puis B, avant de réserver des places pour ses athlètes invités, selon certaines condi-



tions.

Majda Chebaraka avait réalisé les minima B sur 200m nage libre, lors des derniers Jeux Africains à Brazzaville. Elle a à son actif

un chrono de 2:2.63 (record d'Algérie), alors que le minima A pour Rio est de 1:58.96. «La nageuse est encore jeune (16 ans), elle continuera à se préparer sérieusement avec

ses compatriotes garçons et filles, pour viser une place aux Jeux olympiques du Japon (2020), mais également en vue d'autres échéances internationales dont les champion-

nats du monde, les championnats d'Afrique, les Jeux africains de la jeunesse, les Jeux olympiques de la jeunesse», a tenu à assurer, pour sa part, la présidente de la Fédération algérienne de natation (FAN), Ahmed Chebaraka.

L'Algérie sera donc représentée aux Jeux olympiques-2016 par un seul nageur, Oussama Sahnoune (24 ans), qui avait réalisé les minima A de qualification dans l'épreuve du 50m nage libre (22.27), lors des championnats arabes à Dubaï.

Quarante-six athlètes algériens, en plus de la sélection des U23 de football (18 joueurs), sont qualifiés pour les joutes de Rio. R. A.

AfroBasket-2016 U18 filles

La sélection algérienne peaufine sa préparation à Alger

La sélection algérienne féminine de basket-ball U18 sera en stage du 23 juillet au 1^{er} août au Centre de préparation des équipes nationales à Soudania (Alger), en vue de sa participation au championnat d'Afrique des nations qui débutera le 26 août en Egypte. C'est le deuxième stage du «Cinq» algérien, après celui effectué du 13 au 20 juillet à Boukerdane (Tipasa). Le staff technique composé de l'en-

traîneur principal, Djaffar Cherbal, et son adjointe, l'ancienne internationale Radia Boulahia, a fait appel à une liste de 16 joueuses, dont deux évoluant en France : Esma Bouhafs (Sluc Nancy) et Myriam Zaidi (AS Villeurbane), auxquelles s'ajoutent 5 joueuses de la JF Kouba. Deux autres stages pré-compétitifs attendent les basketteuses algériennes avant de prendre part au Championnat

d'Afrique des nations U18 filles qui se déroulera du 26 août au 6 septembre en Egypte. Le premier se tiendra également à Soudania du 4 au 12 août, alors que le second stage se déroulera du 15 au 24 août à Ghermoul (Alger).

Liste des joueuses convoquées :

Souheila Kaci Chaouche, Katia Kerma, Soulef Melekia, Rym Arabidou, Hiba Azirou (JF

Kouba), Selma Hemici, Sarra Outaleb (GS Pétroliers), Manel Boukherrouba, Bouchra Achit (MR Chlef), Chaima Hedahdia (AU Annaba), Yasmine Zoghliche (USM Alger), Amina Toumi (FS Sétif), Kenza Lalouche (HD Marine), Radia Chefaa (NB Staouéli), Esma Bouhafs (Sluc Nancy - France), Myriam Zaidi (AS Villeurbane - France).

Taille moyenne : 1,71 m.

Mondiaux-2016 d'athlétisme (juniors)

Saïdia en finale du 3000m steeple

L'Algérien Ahmed Saïdia Kenzi s'est qualifié pour la finale du 3000m steeple des Mondiaux-2016 d'athlétisme (juniors), jeudi à Bydgoszcz (Pologne) grâce à un chrono de 8:53.98.

Saïdia a pris la 9^e place dans une 2^e série dominée par le Kényan Vincent Kipyegon Ruto (8:37.20), devant l'Ethiopien Kidanemariam Dessie (8:39.05) et le Djiboutien

Mohamed Ismaïl Ibrahim (8:44.49).

Les 8:53.98 de Saïdia (19 ans) lui ont permis de réaliser sa meilleure performance personnelle sur la distance.

L'Algérien, qui a dominé la course pendant plus de 3 minutes avant de regresser dans le classement, disputera sa finale dimanche, dernier jour de compétition, à partir de 15h20 algériennes. R. S.

Ligue 1 (préparation)

Victoire du MCA face aux Polonais de Rozwoj Katowice (1-0)aq

Le MC Alger (Ligue 1 Mobilis) s'est imposé face au club de Rozwoj Katowice (2^e division polonaise de football) sur le score de 1 but à 0 (mi-temps : 0-0), en match amical disputé jeudi à Wisla (Pologne).

L'unique but de la rencontre a été inscrit par Mohamed Segueur à la 83^e minute de jeu pour le MCA.

C'est le 4^e match de préparation des «Vert et Rouge», après les deux victoires arrachées face à Gornik Zabrze (Ligue 1 polonaise) et Stal Mielec (2^e division) sur le même score de (1-0), et une défaite concédée devant Karpaty Lviv (Div. 1 ukrainienne) par 1 à 0.

Les protégés de l'entraîneur Djamel Menad livreront un der-

nier match-test face au GKS Piast Gliwice (D1) avant la fin de leur stage en Pologne, le second après celui effectué à Aïn-Draham (Tunisie), durant le mois de ramadhan.

Vainqueur de la Coupe d'Algérie 2015-2016, le MCA prendra part à la prochaine édition de la Coupe de la Confédération africaine (CAF).

CAN-2016 de handball (U-21) préparation

L'Algérie domine la Slovaquie en amical (25-21)

La sélection algérienne de handball des moins de 21 ans (U-21) a battu son homologue slovaque 25-21 en match amical préparatoire disputé mercredi à Zrece (nord-est de la Slovaquie) en vue de la coupe d'Afrique des nations CAN-2016 au Mali (11-18 septembre).

Les hommes du duo Rabah Gherbi-Salah Bouchekriou signent ainsi leur premier succès en terre slovaque après la défaite essuyée face au pays hôte mardi (29-18).

Les équipiers d'Ayoub Abdi disputeront deux autres ren-

contres amicales face au même adversaire les 25 et 26 juillet avant leur retour au pays prévu le 30 du mois.

Les Verts ont effectué auparavant un stage d'une semaine à Alger, bouclé la veille du départ en Slovaquie, samedi.

La dernière étape préparatoire en vue du rendez-vous continental se déroulera également en Slovaquie du 20 août au 5 septembre avant le départ au Mali, selon le programme établi initialement par la Fédération algérienne de handball (FAHB). R. I.

CAN-2016 de handball (dames)

Les Algériennes en stage à Alger

LA SÉLECTION algérienne de handball (dames) effectuera un stage préparatoire au Centre des équipes nationales de Soudania (Alger) du 25 juillet au 1^{er} août, en vue de la 22^e Coupe d'Afrique des nations CAN-2016 prévue en Angola (28 novembre-7 décembre), a rapporté hier la Fédération algérienne de handball (FAHB) sur sa page facebook.

Le staff technique national conduit par Guernane Zoheir a retenu en prévision de cette étape préparatoire 22 joueuses,

dont six évoluant au GS Pétroliers.

Lors de la CAN-2016, l'Algérie évoluera dans le groupe B en compagnie de la Tunisie, du Congo, de la Guinée, et de l'Egypte.

Liste des joueuses retenues :

Gardiennes de buts : Boussora Fatma (HBC El Biar), Benaïssa Sara (HBC Saida), Bechir Silia (US Akbou)

Joueuses de champ : Boudjellal Imène, Senouci Houda, Benabi Sara, Haimeur

Fatiha Zaiadi Zohra, Selhi Aïcha (GS Pétroliers), Iberraken Fatiha, Belouchrani Ferial Ferroun Souad, Ait Ahmed Ferial (HBC El Biar), Meftah Imene, Bakoura Khadidja (HBC Saida), Belameri Souhila, Benfoughal Oumina (FS Constantine), Oumedjkane Thiziri, Zouaoui Sylia (JS Awzlaguen), Benaaziez Aïcha (OJS Constantine) Ait Habib Sara, Azi Sara (US Akbou).

(APS)

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Béjaïa

Yemma Gouraya brûle



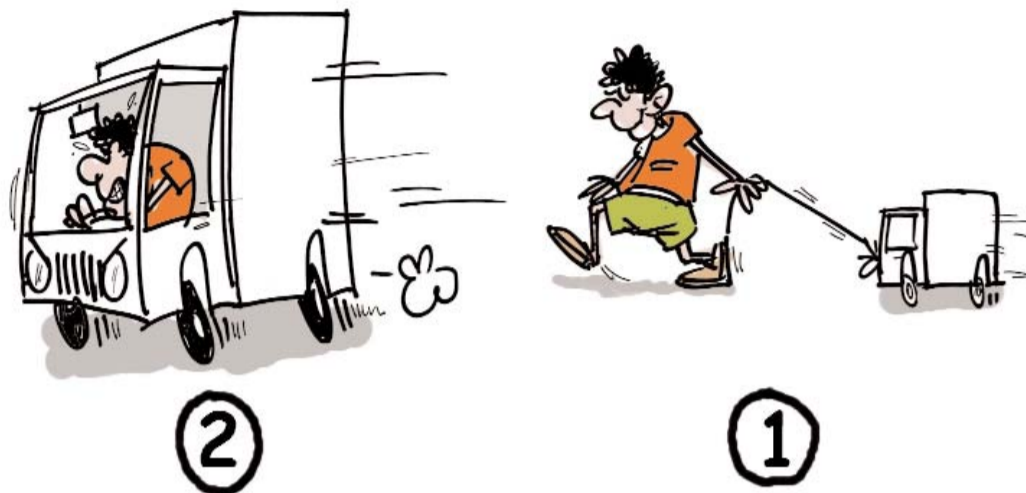
des wilayas limitrophes: Sétif, Jijel, Tizi-Ouzou, BBA et Bouira», souligne-t-on. «Ce sera une aide appréciable surtout pour circonscrire le feu du PNG de Béjaïa et surtout éviter aux flammes d'atteindre ou de se rapprocher du port pétrolier et des résidents se trouvant aux alentours», ajoute-t-on.

LE MERCURE a sensiblement augmenté hier et avant-hier à Béjaïa. Il ne s'agit pas seulement des conséquences de la canicule ou du climat mais, aussi d'un bon nombre de feux de forêt qui se sont déclarés aux quatre coins de la wilaya. Pas moins de 13 feux ont été enregistrés hier dans plusieurs communes de la wilaya de Béjaïa dont celles de Boukhefifa, Seddouk, Béni Maâouche, Timezrit, El-Kseur, Ouzellaguen, Adekar, Taourirt Ighil, Fenaïa, Feraoun, Béni Djellil, Tinebdar, Souk Oufella, Amizour, Sidi-Aïch, Akbou, Oued-Ghir, Tifra, Taskriout, Aït Smaïl, M'cisna, Souk El-Tennine et Tizi N'berber. Sans compter les 02 feux non éteints qui se sont déclarés avant-hier au niveau du Parc national de Gouraya (PNG) détruisant plus de 100ha de chêne-liège et autres végétations. Tous les moyens ont été déployés pour venir à bout des flammes qui ont atteint Dar Nacer, les «13 martyrs» et le Fort Gouraya notamment, les moyens des services des forêts, de la Protection civile, de l'Algérienne des eaux, APC, ETR, Sonatrach, des volontaires, etc. La RN 24 a été fermée et les vacanciers et baigneurs ont été priés de ne pas se rendre sur la côté Ouest afin de laisser les services concernés de lutter, sans encombre, contre les flammes qui menaçaient les riverains par endroits. Une fois encore la question de l'absence des moyens aériens (canadairs ou bombardiers d'eau) de lutte contre les incendies se pose avec acuité. A ce propos, des gens s'interrogent pourquoi on n'a pas mobilisé un hélicoptère pour la surveillance du feu comme c'était le cas pour les manifestations citoyennes et autres rencontres de football. D'autres voient en ces feux la main de la mafia du foncier qui cible cette parie de Béjaïa pour accaparer des terrains comme c'est le cas un peu partout. Des renforts étaient en train d'arriver à Béjaïa, selon un communiqué de la direction de la Protection civile. «Il s'agit de moyens humains et matériels, des colonnes mobiles de la Protection civile

Des camions ravitailleurs en eau ont été mobilisés par l'APC de Béjaïa depuis hier, sans compter ceux de l'entreprise des travaux routiers (ETR) et ceux de l'ADE, l'APC de Béjaïa, Sonatrach, les services des forêts et quelques volontaires. «Les difficultés rencontrées pour l'extinction de ces feux sont dues essentiellement à la simultanéité d'éclosion de ces incendies, ce qui disperse nos forces en divisant nos effectifs et nos moyens, pour la couverture de ces incendies, ainsi que le relief très accidenté et l'accès inexistant parfois», souligne le commandant Soufi. Rappelant qu'«un bulletin d'alerte sur le risque d'inflammabilité végétale a été annoncé par la tutelle, indiquant un risque élevé d'inflammabilité, lié à une météo signalant une température élevée avec une sécheresse significative». «La direction de la Protection civile de la wilaya de Béjaïa, a mis tous ses moyens matériels et humains en alerte n°01, en renforçant ainsi ses effectifs et ses moyens au maximum», faisant observer que «la journée d'hier seulement nous avons enregistré 90 interventions: 05 accidents de la circulation, avec 10 blessés, 36 feux en milieu végétal, en majorité de la broussaille et du maquis, dont 07 feux jugés plus ou moins importants», indique-t-on. «Il s'agit de incendies en jonction entre deux communes Taourirt Ighil à Adekar au lieu-dit le liège et Athouth dans la commune de Fenaïa Ilmathen (El Kseur), le feu du village Tazroute à Ouzellaguen, le feu au village Tizi N'sebth à El Kseur et celui bien sûr de Dar Nacer au PNG de Béjaïa et celui de Tizi N'berber et Taskariout, Aït Smaïl, et Souk El-Tennine, etc. Enfin, le communiqué indique que les plongeurs de la Protection civile ont localisé, avant-hier, à 15h un noyé. Ce dernier a été repêché en sauvant une jeune femme d'une noyade certaine à la plage d'Aït Mendil dans la commune de Béni K'sila, emporté par les eaux en furie le 15 du mois en cours. Il s'agit de M.Z. natif de la wilaya de Tizi-Ouzou, identifié sur place par les membres de sa famille.

Hocine Cherfa

La radicalisation expresse



Djalou@hotmail.com

Tizi Ouzou

Une fillette de 4 ans portée disparue

■ Nihal Si Mohand, issue d'une famille établie à Oran, était venue assister à une fête familiale avant de disparaître jeudi, peu après 11 heures du matin.

Par Hamid M.

Une fillette de 4 ans est portée disparue depuis jeudi dernier au village Ait Abdelouahab, dans la commune d'Ait Toudert (40 km au sud de la wilaya de Tizi Ouzou), avons-nous appris auprès de sa famille et des services de la Gendarmerie nationale.

Nihal Si Mohand, issue d'une famille établie à Oran, était venue assister à une fête familiale avant de disparaître jeudi peu après 11 heures du matin, alors que ses parents pensaient qu'elle se trouvait toujours au

village chez des proches. Ils ont procédé à des recherches pendant plus de 4 heures, mais sans résultat. Ce n'est qu'aux environs de 16 heures que la brigade de la Gendarmerie nationale d'Ait Toudert a été alertée de cette disparition. Dans la soirée de jeudi, un chien pisteur de la gendarmerie a été mobilisé pour les recherches aux côtés des membres de la famille et des habitants du village. Jusqu'à hier après-midi, on était sans nouvelles de la petite Nihal, après avoir entrepris des recherches au niveau d'un important périmètre du village Ait

Abdelouahab et des lieux avoisinants. L'alerte a été largement relayée sur les réseaux sociaux en diffusant la photo de la fillette et les coordonnées à joindre pour aider sa famille à la retrouver.

H. M.

Tribunal administratif

Le groupe El Khabar décide de se conformer à la décision

LES ACTIONNAIRES du groupe de presse El Khabar ont décidé, jeudi, à l'issue d'une assemblée générale extraordinaire, de se conformer à la décision du tribunal administratif de Bir Mourad Rais annulant la cession des actions du groupe au profit de «Ness Prod», filiale du groupe privé Cevital.

«Les actionnaires du groupe de presse El Khabar se sont réunis jeudi en assemblée générale à l'effet de débattre des suites à donner au verdict du tribunal administratif de Bir Mourad Rais (Alger) annulant la cession des actions au profit de la filiale du groupe privé Cevital, Ness Prod», note un communiqué rendu public par El Khabar au terme de l'AG extraordinaire du groupe. «Les actionnaires annoncent avoir pris acte de ladi-

te décision de justice et se conformeront au même verdict en vue de la sauvegarde des intérêts du groupe et de ses employés, compte tenue de l'objectivité des motifs invoqués par la justice», précise la même source. «La première décision de cette assemblée générale des actionnaires d'El Khabar est l'annulation de toutes les mesures qui avaient découlé de cette cession», relève la même source, ajoutant que «les actionnaires ont décidé de désigner aux commandes du journal et de la chaîne de télévision KBC leurs anciens responsables avant cette cession, respectivement Kamel Djouzi et Ali Djjerri, alors que Zahreddine Smati est désigné porte-parole du groupe de presse El Khabar».

Lamine H./APS

Trafic de drogue Mandat de dépôt contre 4 personnes dont le président de la CCI-Seybouse

QUATRE PERSONNES, dont le président de la chambre du commerce et de l'industrie CCI-Seybouse, M.T.S., ont été placées sous mandat de dépôt mercredi par le tribunal d'Annaba pour «conspiration», «constitution d'association de malfaiteurs» et «trafic de drogue», apprend-on jeudi de source judiciaire. Outre le président de la CCI-Seybouse qui est également élu à l'APC (Assemblée populaire communale) d'Annaba, le chauffeur du président de la CCI, un policier et un repris de justice impliqué dans plusieurs affaires de trafic de drogue sont poursuivis dans cette affaire, apprend-on de sources concordantes. L'affaire a été ouverte suite à la plainte pour conspiration déposée par le directeur de rédaction de la publication Essarih, membre de l'APW (Assemblée populaire de wilaya) d'Annaba, arrêté par un policier pour possession de drogue puis relaxé après enquête. L'enquête est également en cours avec l'audition de certains présumés complices dans cette affaire.

K. L.